

**Avis adopté**

Séance plénière du 15 février 2023

*Financer notre Stratégie Energie-Climat : donnons-nous les moyens de nos engagements*

**Déclaration du groupe Agriculture**

Ce projet d'avis présente l'intérêt de poser les bases d'une approche globale de la question du financement de la stratégie énergie climat.

Deux préconisations ont particulièrement attiré l'attention de notre groupe.

- La préconisation 4

La préconisation recommande de mieux prendre en compte les collectivités locales dans la mise en œuvre des financements de la transition. Il est en effet indispensable de favoriser l'échelon local. Cela permet d'être au plus près des besoins des populations, des réalités des secteurs économiques et de répondre aux spécificités des territoires auxquels nous sommes tant attachés. Nous sommes particulièrement sensibles à une traduction locale et adaptée des politiques de transition nationales.

- La préconisation 1

La préconisation recommande de supprimer les dépenses défavorables au climat et d'instaurer une feuille de route sur 10 ans. Nous pensons qu'il est nécessaire que l'élaboration de la feuille de route respecte certaines conditions. Les critères doivent être établis avec objectivité et impartialité. De plus, les éventuelles suppressions doivent être décidées selon une approche globale et systémique, en prenant le temps nécessaire : ne pas aller trop vite pour éviter les impasses. Une approche différenciée s'impose selon les secteurs d'activité et leur capacité d'adaptation et en tenant compte de la compétition intra-européenne et internationale.

Il serait souhaitable d'éviter que ces suppressions n'entraînent la délocalisation des effets dommageables dans d'autres pays moins regardants et n'aboutissent à une distorsion de concurrence.

Cette feuille de route doit être établie dans un esprit d'équilibre entre les impératifs sociaux, économiques et environnementaux d'un développement durable.

**Le groupe a voté pour.**